

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Création d'un forage pour les besoins d'irri	gation de parcelles d'arbres fruitiers à Villers-le-	Sec (51)
Greation a un lorage pour les besoins a inf	gation de parcenes d'aibres nutrers à villers-le-	Get (31)
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom VALENTIN	Prénom Julien	
2.2 Personne morale	EARL VALENTIN COLUMN TUECO	
Dénomination ou raison sociale	EARL VALENTIN SCHULTHESS	
Nom, prénom et qualité de la personne	M. VALENTIN Julien, gérant	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 3 8 4 5 1 4 2	5 3 0 0 0 1 0 Forme juridique	E.A.R.L.
		0.5
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
3 Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	22-2 do code de l'envilonnement el
	Caractéristiques du projet au regard des	s seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	
27. a) Forages pour l'approvisionnement	Réalisation d'un forage de 85 m de profondeur	
en eau d'une profondeur supérieure ou	le-Sec (Marne).	
égale à 50 m.	Travaux soumis à un dossier loi sur l'eau (IOTA)	pour les rubriques 1.1.1.0. et 1.1.2.0 du
	Code de l'Environnement.	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	uels travaux de démolition	
	ur, captant l'aquifère des sables verts de l'Albier	n à Villers-le-Sec (51).
J I	, ,	` '
Le débit d'exploitation envisagée est de 4	5 m3/h pendant 2 heures par jour, soit 90 m3/jo	ur.

4.2 Objectifs du projet
Le forage servira de point de prélèvement des eaux souterraines pour l'irrigation des cultures arbustives de l'EARL VALENTIN (arbres fruitiers). Les prélèvements seront réalisés sur 7 mois dans l'année, d'avril à octobre.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux auront une durée prévisionnelle de 15 jours et comprennent :
 Un télescopage des Argiles du Gault sur les 75 premiers mètres pour isoler les formations superficielles, cimenté à l'extrados jusqu'au TN. Une colonne captante en inox,:
• De 273 mm de diamètre, en tube plein de +0,5 à -70 m/TN,
• De 150 mm de diamètre, en tube plein de -70 à -75 m/TN et en tube crépiné par fentes au-delà entre -75 et -85 m/TN.
 • Un massif de gravier siliceux pour combler l'espace annulaire de la colonne captante entre -69 et -70 m/TN. • Un cône de réduction entre -69 et -70 m/TN.
• Une dalle bétonnée en tête avec capot métallique de fermeture hors sol en acier, afin d'éviter toute pollution des eaux captées.
Le forage sera nettoyé et fera l'objet d'essais : • Pompage d'essai par paliers : 4 paliers à débit croissant dont le dernier sera identique ou supérieur au débit maximal d'exploitation. Ce test sert à connaître la capacité de production et la courbe caractéristique de l'ouvrage, définissant son « état initial ».
• Pompage d'essai de longue durée : 24 à 48 heures de pompage à débit constant. Ce test sert à déterminer les caractéristiques de l'aquifère, nécessaires pour confirmer les potentialités de la nappe et évaluer les incidences du projet.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Si les résultats sont concluants, le forage sera utilisé pour l'irrigation des arbres fruitiers de l'EARL VALENTIN (51).
Le débit d'exploitation envisagé est de 45 m3/h pendant 2 heures par jour, soit 90 m3/jour.

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc					
- Pour la création du forage : Déclaration au titre du Code de l'Environnement : rubrique 1.1.1.0						
- Pour les prélèvements : Déclaration au titre du Code de l'Environnement : rubrique 1.1.2.0						
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser le	s unités de mesure utilisées				
	deurs caractéristiques	Valeur(s)				
Forage vertical :						
- Profondeur		85 m de profondeur				
- Diamètre		De 273 à 150 mm				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. $\underline{0} \stackrel{4}{} \circ \underline{8}$	5'93"09 Lat. 48°81'50"72				
Commune de Villers-le-Sec (Marne)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)					
Parcelle cadastrée ZE51	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),					
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,					
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à					
	l'article R. 122-2 du code de					
	l'environnement :					
		1				
	·	_'" Lat°'"				
	Point d'arrivée : Long °	_'" Lat°'"				
	Communes traversées :					
	Villers-le-Sec (51)					
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à c	6				
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X				
4.7.1 Si oui, cette installation o	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	ion Oui Non				
environnementale?		OUI NOII				
470 Si qui décrire - communication	ant les					
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme						
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au						
maiquez a quelle dale il a ele du	101136 :					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	à 2 600 m de la ZNIEFF de type I la plus proche « Bois des usages à Vanault-les- Dames », référence nationale : 210009869, situé à Nord-Est du projet ; à 280 m da la ZNIEFF de type II la plus proche, « Bois, étangs et prairies du Nord Perthois », référence nationale : 210009879, situé au Nord-Est du projet ; L'aquifère de l'Albien est captif, le projet n'aura donc pas d'influence sur ces zones naturelles.				
En zone de montagne ?		X					
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X					
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X					
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X					
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X					
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Le projet d'irrigation captera la nappe des Sables Verts de l'Albien qui est un aquifère captif. Il est donc déconnecté des eaux superficielles (70 m d'argiles de roche couverture), le projet n'aura donc aucune influence sur ces zones humides.				

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			Le périmètre de protection AEP le plus proche se situe à 2,17 km au Sud-Est de la localisation prévisionnelle du forage. Il est à noter que l'ensemble des forages AEP capte l'aquifère alluvionnaire de l'Ornain. Le projet ne captera pas la m^me masse d'eau souterraines que l'ensemble des captages AEP et n'influera donc pas sur la disponibilité de la ressource.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 610 m au Nord-Ouest du projet de forage, il s'agit des "Etangs d'Argonne". Le projet d'irrigation captera un aquifère captif qui n'aura pas d'influence sur cette zone naturelle.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		- en phase travaux pendant le nettoyage, le développement et les pompages d'essai, avec un débit inférieur ou égal 45 m3/h pendant 24h : Volume < 1300 m3 -en phase d'exploitation : débit journalier de 45 m3/h pendant 2 heures par jour, soit 90 m3/jour Prélèvement dans la nappe des sables verts de l'Albien
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		La masse d'eau souterraine sollicité est l'aquifère des sables verts de l'Albien. FRHG218 - Albien néocomien captif Un rabattement de la nappe sera engendré au droit de l'ouvrage. La nappe étant captive, les niveaux dynamiques ne seront pas inférieurs au toit de l'aquifère.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	L'aquifère capté étant captif, aucune incidence sur le milieu naturel n'est prévue.
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?			L'aquifère capté étant captif, aucune incidence sur le milieu naturel n'est prévue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	L'aquifère capté étant captif, aucune incidence sur le milieu naturel n'est prévue.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Au moment des travaux déplacement du matériel de forage. Les travaux sont prévus pour une durée de 15 jours. En phase exploitation, accès uniquement au maître d'ouvrage.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Les travaux sont susceptibles d'engendrer du bruit notamment pendant les phases de foration. Aucune nuisance sonore en exploitation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	De faibles vibrations sont possibles pendant les phases de foration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Pendant les phases de nettoyage, de développement et de pompages d'essai, des rejets d'eau auront lieu. Les eaux pompées seront rejetées à proximité de la parcelle dans les bosquets. Une décantation préalable des eaux aura lieu avant rejet.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déblais de foration sont réputés inertes et non pollués. Ils seront évacués du site à la fin des travaux vers une filière de stockage adaptée.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population			X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):						
7. Auto-évaluation (facultatif)						

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet d'irrigation correspond à un forage d'eau qui captera la nappe des Sables verts de l'Albien. Cette masse d'eau est captive au droit de la zone d'étude sous 70 m d'argiles au moins. Cela signifie qu'un prélèvement d'eaux souterraines n'aura pas d'impact sur le milieu superficiel. En effet, l'aquifère n'est pas en contact avec la surface et donc les milieux naturels protégés recensés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	Ο.	I Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
*	
	9. Engagement et signature
Je certifie sur l'	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X
Fait à _	Dampieur Maine 16, 8/06/2020
Signature	John Jan